



## j'ai un enfant avec un homme marié

Par **celinekim**, le **18/09/2011** à **13:28**

j'ai découvrir le papa de mon fils es marié ,et il nous nous a quitter quand j'ai annoncer que je suis enceinte maintenant mon bébé avoir 08 mois comment dois je faire pour que le papa va ocouper un peu son enfant ou payer pention alimentaire pour son fils quel es le doire pour mon fils avec son père biologique et qel démarche dois je faire?merci de me donné votre avis

Par **Domil**, le **18/09/2011** à **13:36**

Vous lui mettez le marché en main : soit il paye la pension (un conseil n'exigez pas la reconnaissance, vous pourriez vous en mordre les doigts) sans que son épouse soit au courant, soit vous entamerez, après la naissance, les procédures juridiques idoines et sa femme sera mise au courant, forcément

Par **GOLDY**, le **19/09/2011** à **08:51**

Bonjour, c'est délicat de vous conseiller.

Il vous a abandonné lorsque vous étiez enceinte. Il ne voulait pas du bébé, je suppose envers sa situation d'homme marié.

A t-il reconnu l'enfant ? Non, je suppose, mais vous pouvez toujours engager une procédure envers le père. Sa femme sera au courant...

Après avez-vous encore des contacts avec le père ou vous a-t-il complètement renié ?

Votre position est très délicate. A vous de voir quel sera l'avenir de votre enfant, si le père ne veut pas le reconnaître. Parfois, il vaut mieux vivre seule que mal accompagnée.

Mais je comprends votre position. Rapprochez vous d'une assistante sociale qui pourra peut-être vous aider dans vos démarches.

Amicalement,

Par **Domil**, le **19/09/2011** à **12:36**

L'idée est justement qu'il paye la pension sans reconnaissance pour éviter que sa femme soit au courant :)

Une assistante sociale n'a aucune compétence pour ce type de démarches

Par **GOLDY**, le **19/09/2011** à **13:04**

[citation]Une assistante sociale n'a aucune compétence pour ce type de démarches[/citation]

Oui, je suis consciente qu'une assistante sociale n'a pas la compétence mais elle peut l'orienter ; le rôle premier d'une assistante sociale consiste à écouter les familles, les personnes pour les soutenir, les conseiller et les orienter dans leur démarches quelques soit le type de difficultés rencontrées.

bien à vous

IG

Par **Domil**, le **19/09/2011** à **14:05**

Non, uniquement quand ça dépend de son domaine de compétence, sinon, on a des réponses farfelues mettant les gens en difficulté

Par **GOLDY**, le **19/09/2011** à **14:31**

Ok, bien saisi, mais je pense que cette dame a besoin d'aide en tout cas. Sinon, qu'elle s'adresse à un avocat... qui défendra ses intérêts directement.

Par **Domil**, le **19/09/2011** à **17:56**

L'avocat semble plus indiqué effectivement